



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint

des

Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds

sur le

Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE HUITIEME REUNION
DUBAI, EMIRATS ARABES UNIS – 22 septembre 2003**

DC/S/2003-0051(F)

22 septembre 2003

Declaration de
Monsieur Fathallah Oualalou
Ministre des Finances et de la Privatisation
Royaume du Maroc

**SOIXANTE HUITIEME REUNION
DUBAI—22 septembre 2003**

**DECLARATION
DE MONSIEUR FATHALLAH OUALALOU
MINISTRE DES FINANCES ET DE LA
PRIVATISATION
ROYAUME DU MAROC**

La 68ème réunion de notre Comité intervient dans un contexte où la croissance de l'économie mondiale connaît une reprise fragile à cause essentiellement de l'essoufflement des facteurs macro-économiques de dynamisation de la croissance dans les pays riches notamment l'investissement.

Ce contexte est également caractérisé par l'insuffisance des flux de financement vers les pays en développement qui ne permettent pas de répondre aux besoins desdits pays en matière de promotion de la croissance et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les flux nets d'investissement directs étrangers ont connu une chute de 172 milliards de dollars en 2002 à 143 milliards de dollars en 2003. Les flux d'aide publique au développement n'ont augmenté en termes réels que de 4,9% en 2002 par rapport à l'année précédente et n'ont pas dépassé 57 milliards de dollars ce qui ne représente que 0.23% du PNB des pays donateurs.

De ce fait, la communauté financière internationale est appelée à intensifier ses efforts pour renforcer les flux de capitaux vers les pays en développement notamment ceux du Continent africain en vue d'appuyer les actions de ces pays en matière de concrétisation des objectifs du Millénaire conformément au consensus de Monterrey.

Soutien des politiques saines à travers un financement adéquat et approprié

La mondialisation favorise le resserrement des liens d'interdépendance entre les pays développés et les pays en développement de sorte que les politiques économiques mises en œuvre dans les pays industriels ne manquent pas d'avoir des incidences directes sur les pays en développement et particulièrement sur les économies émergentes.

C'est pourquoi il nous semble primordial que **les pays industriels prennent en considération cette dimension dans le cadre de la conception de leurs politiques économiques et financières** en vue de soutenir efficacement les politiques saines mises en place par les pays en développement et assurer la soutenabilité de la croissance de l'économie mondiale.

Dans ce cadre, **les pays développés sont appelés à honorer les engagements pris à l'occasion des différentes rencontres internationales notamment à Monterrey et à Johannesburg pour concrétiser les objectifs de développement du millénaire** à travers le doublement du volume de l'aide au développement.

L'efficacité de cette aide devrait être, également, améliorée par le renforcement de la coopération entre les donateurs et l'harmonisation de leurs procédures opérationnelles par la simplification de ces procédures pour réduire leur coût pour les pays bénéficiaires ainsi que par leur adaptation aux spécificités et aux besoins desdits pays.

Les institutions financières internationales ont, également, un rôle important à jouer en apportant leur appui au renforcement des capacités des pays en développement pour mettre en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux visant à concrétiser les objectifs du millénaire.

Les pays en développement doivent, pour leur part, poursuivre leurs efforts d'assainissement macroéconomique et mettre en place des politiques économiques et sociales appropriées. Ils devraient, redoubler d'efforts pour améliorer leurs cadres réglementaire, institutionnel et l'environnement des affaires ainsi que pour développer les ressources humaines et mettre en place l'infrastructure adéquate qui constitue l'un des facteurs déterminants pour la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté. Parallèlement, ces pays sont appelés à renforcer la démocratie et entreprendre les réformes nécessaires à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et à l'instauration de la bonne gouvernance et de la transparence ainsi qu'à la lutte contre la corruption.

Le FMI a un rôle central à jouer en veillant sur l'équilibre et la stabilité de l'économie mondiale à travers une surveillance efficiente et de qualité non seulement des politiques des pays en développement mais également des pays industriels. Dans ce cadre, le FMI devrait accorder une attention particulière à la préservation de la stabilité macro-économique au sein des pays industriels et à leurs politiques de réformes structurelles visant à renforcer la croissance économique et à réduire les vulnérabilités du système financier. Il devrait également exercer une surveillance accrue sur les politiques commerciales et de change de ces pays qui ont un impact déterminant sur les économies en développement.

Une telle surveillance doit porter également sur l'aspect quantitatif et qualitatif de l'aide octroyée par les pays industriels aux pays en développement.

Participation et représentativité des pays en développement et en transition

Nous soutenons les efforts déployés par la Banque et le Fonds en vue d'identifier les moyens susceptibles de renforcer la participation des pays en développement et en transition aux décisions des deux institutions de Bretton Woods de façon à mieux refléter les intérêts des pays en développement.

Nous sommes convaincus que la participation effective des pays concernés à la prise de décision au sein des deux institutions financières ne pourrait se concrétiser qu'à travers la conjugaison des mesures à court terme visant le renforcement des ressources humaines et des moyens logistiques et technologiques mis à la disposition des administrateurs qui les représentent et des mesures structurelles visant le renforcement des pouvoirs de vote de ces pays.

Notre Comité est conscient de la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement et en transition à contribuer d'une manière plus efficace aux décisions des institutions de Bretton Woods. Nous sommes heureux qu'un consensus s'est déjà dégagé concernant la mise en place des mesures à court terme et qu'un certain nombre d'entre elles ont déjà été concrétisées.

Quant aux mesures structurelles qui requièrent la révision de la structure du capital de nos deux institutions ainsi que la révision des formules de calcul des quote-parts, nous regrettons

qu'un large consensus ne s'est pas encore dégagé pour leur adoption. Nous estimons toutefois que de telles mesures sont les seules à même de permettre à ces pays de mieux contribuer à la prise de décision sur les questions ayant des répercussions sur leur avenir.

De ce fait nous estimons que de telles mesures nécessitent un appui politique que notre comité pourrait fournir et nous souhaitons qu'un tel consensus puisse se dégager dans un proche avenir. Dans l'attente nous exhortons les deux institutions à continuer à accorder à cette question toute l'attention requise.

Promotion du commerce en tant que levier du développement

Le commerce est l'un des vecteurs déterminants de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

Les institutions financières internationales et l'OMC sont appelés à contribuer au renforcement du rôle du commerce mondial en tant que levier du développement et à encourager la libéralisation des échanges notamment par la suppression des barrières devant les exportations des pays en développement et l'élimination des subventions notamment des produits agricoles.

Malgré l'échec de la Conférence de Cancun, nous persistons à croire que les pays développés et les pays en développement devraient surmonter leurs divergences et capitaliser les avancées significatives déjà réalisées par le cycle de Doha.

En vue de réussir le cycle de Doha, les pays développés doivent déployer des efforts supplémentaires pour faire progresser les négociations commerciales multilatérales car nous sommes persuadés que ce cycle offre une réelle opportunité pour l'instauration d'un système commercial multilatéral plus équitable.

La Banque et le Fonds sont, pour leur part, appelées à apporter l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités et de l'expertise des pays en développement leur permettant de participer activement aux négociations commerciales qui deviennent de plus en plus complexes et fournir l'assistance financière requise pour faire face aux coûts à court terme découlant de la libéralisation des échanges commerciaux.

Suivi mondial des politiques et des actions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire

Nous réitérons notre soutien aux efforts appréciables déployés par la Banque et le Fonds en matière d'élaboration du cadre mondial d'implémentation et de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé, la lutte contre le VIH/SIDA, l'eau potable et l'assainissement.

Nous sommes conscients qu'un long chemin reste à parcourir pour arriver à notre but ultime qui est de réaliser les objectifs tracés à l'horizon 2015 en optimisant les ressources disponibles en termes d'aide publique au développement ou de ressources domestiques.

Nous demeurons, toutefois, confiants qu'avec le consensus des pays en développement et de l'ensemble des pays développés sur la nécessité d'un partenariat mondial solide et d'une responsabilisation de toutes les parties en vue de concrétiser lesdits objectifs et d'en assurer le suivi régulier à travers des instruments et des mécanismes de surveillance adéquats, nous réussirons, tous en semble, à lever les défis.

Dans ce cadre, nous appelons la Banque et le Fonds à poursuivre leurs efforts visant à assister les pays en développement à s'approprier leurs stratégies visant à atteindre les objectifs du Millénaire et à consacrer la centralité des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (PRSP) dans le processus de réalisation et de suivi desdits objectifs ainsi qu'à mettre en place les instruments d'évaluation adéquats des politiques et actions notamment à travers les indicateurs statistiques et les rapports-évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA).

Ces institutions et l'ensemble des partenaires doivent toutefois renforcer la coordination de leurs efforts respectifs et veiller à assurer l'efficacité de ce dispositif d'application et de suivi mondial des objectifs du Millénaire.

Etat d'avancement des initiatives d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays à faible revenu en partenariat notamment avec la Banque et le FMI qui ont permis à 27 pays sur 40 pays éligibles d'atteindre le point de décision et à 8 pays le point d'achèvement qui leur permet de bénéficier de l'intégralité de l'allégement de leur dette.

Nous encourageons l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre de cette initiative à redoubler d'efforts pour accélérer l'application de cette initiative et adopter davantage de souplesse en vue d'amener les pays éligibles à atteindre leurs points de décision et d'achèvement ainsi que pour préserver la soutenabilité de leur dette.

Nous appuyons également les efforts déployés pour la mise en place des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (PRSP) qui ont permis l'élaboration par 32 pays de leurs cadres stratégiques. Nous encourageons la Banque et les pays concernés à intensifier leurs efforts pour consacrer la centralité de ces documents au niveau de la concrétisation des objectifs du Millénaire et apporter aux pays pauvres concernés, l'assistance technique requise à cette fin.

La mise en place du plan d'action relatif aux infrastructures notamment celles concernant l'eau

Nous soutenons les efforts de la Banque mondiale visant à mettre en place un plan d'action pour l'infrastructure notamment en matière d'eau qui va permettre d'orienter les activités de la Banque dans ce domaine pour les 3 prochaines années et de répondre au déficit croissant des investissements enregistré au niveau des pays en développement en la matière.

Partant du fait que l'infrastructure est l'un des facteurs clés de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté et étant donné les besoins énormes des pays en développement notamment en matière d'équipements nécessaires à l'approvisionnement en eau, il s'avère impératif pour la Banque et pour l'ensemble des institutions financières et des pays en développement de s'atteler à assurer la mise en place d'une infrastructure efficiente et soutenable à travers la mobilisation des financements publics et privés requis à cette fin.

Les institutions du Groupe de la Banque sont appelées à jouer un rôle important dans ce cadre au profit des pays en développement et particulièrement ceux à revenu intermédiaire à travers l'appui financier et l'assistance technique, des travaux analytiques sectoriels et d'expertise pour renforcer les capacités desdits pays en matière de mise en place d'une infrastructure efficiente et répondant aux besoins de leurs populations.